



Serge NONORGUE
Avocat spécialiste en Droit fiscal et en
Droit des sociétés
Ancien Bâtonnier du Barreau de Rennes
Trésorier de la Conférence des Bâtonniers

Mesdames et Messieurs les Bâtonniers, Mes Chères Consœurs, Mes Chers Confrères,

Souhaitant poursuivre mon engagement au service des ordres et de leurs bâtonniers, je sollicite le renouvellement de mon mandat au Bureau de la Conférence des Bâtonniers pour les trois années à venir.

Ce premier mandat a été un mandat de combat aux côtés de Monsieur le Président Jérôme GAVAUDAN, puis de Madame la Présidente Hélène FONTAINE.

Un seul objectif peut résumer notre mobilisation : la défense de notre indépendance.

D'abord, la Conférence s'est mobilisée, de façon unitaire avec le CNB et le Barreau de Paris, contre le projet de réforme des retraites tendant à l'assimilation de la profession dans un régime « universel » par la suppression de la CNBF, notre caisse autonome. A cet égard, un groupe de travail de la Conférence, auquel j'ai pris une part active, a assisté les bâtonniers dans leur argumentaire de défense de notre régime autonome à présenter localement au sein de leur barreau tant à nos confrères qu'aux élus de leur territoire (rapport, plaquette argumentaire, AG...).

Comme en 2018, à l'occasion des journées de mobilisation contre le projet de loi de programmation et de réforme de la justice et, plus récemment, au cours des dernières semaines, dans la défense de notre secret professionnel, la Conférence a ainsi démontré, une nouvelle fois, qu'elle était l'instrument fédérateur des ordres.

La crise sanitaire est venue ensuite repousser la réforme des retraites et depuis maintenant presque deux ans, la Conférence a dû s'adapter, à l'instar des bâtonniers au sein de leur ordre, afin d'assurer la continuité des missions qui sont les siennes.

La Conférence a continué inlassablement à assister les bâtonniers et, fait exceptionnel dans l'histoire des institutions de la profession, a d'abord soutenu directement les ordres par une réduction de 20% du montant de leurs cotisations.

Au cours de cette période de crise qui n'est pas encore terminée, la Conférence a continué d'être mobilisée dans la défense de notre indépendance :

- contre le projet d'introduction de l'avocat salarié en entreprise qui a refait surface début 2021 (avec l'établissement d'une motion et la tenue d'une table-ronde en AG, de rapports,

et la publication, en qualité de co-auteur, au JCP G de l'article *Un subordonné de défiance : l'avocat salarié en entreprise* ;

- contre l'ouverture aux capitaux extérieurs des sociétés d'avocats, projet émanant de la DGE du Ministère des Finances (avec l'établissement d'un sondage auprès des bâtonniers, le vote en AG et la publication au JCP, édition entreprise, de l'article *L'ouverture à des tiers du capital des sociétés d'avocats : une nécessité ?*).

Indépendamment de ces deux projets de réforme qui m'ont personnellement mobilisé et sensibilisé en tant qu'avocat conseil, j'ai eu le plaisir de m'investir durant ces trois années au sein de la commission formation de la Conférence avec en point d'orgue, une participation active au traditionnel séminaire des Dauphins du mois de décembre ainsi qu'au sein de la commission déontologie dans laquelle j'étais plus particulièrement chargé de traiter les problématiques posées aux ordres par les nouveaux modes d'exercice (pluri-exercice, interprofessionnalité etc...).

Il est, enfin, un rôle méconnu que certains d'entre nous, membres du bureau, assumons en raison de compétences spécialisées ou d'appétences particulières. Ainsi, en tant qu'expert de la commission Statut professionnel de l'avocat du CNB spécialisée dans les structures d'exercice de la profession, j'ai été cette « vigie » de la Conférence comme ce fut le cas, par exemple, face au projet d'ouverture du capital des cabinets d'avocats ou encore au projet d'élargir l'interprofessionnalité à l'écosystème de l'avocat. Il en a été de même au sein du comité fiscal du CCBE dont je suis membre représentant la Conférence, avec la transposition de la directive DAC6 qui porte atteinte au secret professionnel de l'avocat.

Je suis profondément attaché à l'unité de la profession, pas seulement entre les différentes instances qui la représentent, mais en son sein même : les avocats conseils doivent ainsi avoir toute leur place au sein de nos institutions parce-que nous savons, nous aussi, défendre nos principes essentiels, notamment, l'autorégulation de la profession qui conditionne le devenir des ordres (V. au JCP G, *Les enjeux de la régulation dans la profession d'avocat*).

En m'accordant vos suffrages, vous maintiendrez ainsi la présence de la profession d'avocat-conseil au sein de la Conférence : cette présence a été un atout important dans le passé ; elle est un enjeu essentiel pour relever les défis à venir.

Bien confraternellement.

Serge NONORGUE
serge.nonorgue@wanadoo.fr